du Mardi 9 décembre 2014 - de la part de Stéphane Le Foll

ECONOMIE – SITUATION MENSUELLE BUDGETAIRE

Le solde général d'exécution au 31 octobre 2014 s'établit à -84,7 Md€, contre -86,0 Md€ à fin octobre 2013. Les dépenses (budget général et prélèvements sur recettes) atteignent 317,9 Md€ au 31 octobre 2014, contre 325,5 Md€ au 31 octobre 2014, soit une diminution de 7,6 Md€. Ces informations sont conformes au projet de loi de finances rectificative déposé au Parlement le 12 novembre. En particulier, sur le champ de la norme de dépenses hors charge de la dette et pensions, l'écart à l'exécution 2013 s'élève à près de 4 Md€, ce qui, compte tenu du rythme de décaissement sur le prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne, est en ligne avec l'objectif de dépense fixé par la LFR de fin d'année. La charge de la dette, en baisse de 2,0 Md€ par rapport à fin octobre 2013 (42,5 Md€ contre 44,5 Md€ en 2013) est maîtrisée en raison notamment du maintien des taux d'intérêt à un très faible niveau. Au 31 octobre 2014, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 237,6 Md€ contre 244,4 Md€ à fin octobre 2013, soit une baisse de 6,8 Md€. Les recettes fiscales nettes à fin octobre sont globalement en ligne avec la prévision du deuxième projet de loi de finances rectificative (PLFR2) pour 2014. La baisse constatée par rapport à octobre 2013 est liée à la diminution du produit de l'impôt sur les sociétés, qui s'explique en particulier par l'entrée en vigueur du crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi (CICE). S'agissant de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur la valeur ajoutée, les recettes à fin octobre sont en ligne avec la prévision du PLFR2 2014. Le produit des recettes non fiscales à fin octobre s'établit à 9,0 Md€, soit 0,1 Md€ en-deçà du niveau observé à la même date en 2013. Les principaux écarts constatés concernent les versements des sociétés financières et non financières. Comptes spéciaux Le solde des comptes spéciaux s'établit à -4,5 Md€ à fin octobre 2014 contre -5,0 Md€ à fin octobre 2013. Le déficit au 31 octobre est principalement dû au fonctionnement des comptes de concours financiers retraçant les prêts et avances aux services de l'Etat ou organismes gérant des services publics, à l'audiovisuel public et aux collectivités territoriales. Ce déficit est donc appelé à se résorber en fin d'année. Le solde ne sera stabilisé qu'au cours des derniers jours de la gestion.

ECONOMIE – AMI

Emmanuel Macron, Axelle Lemaire et Louis Schweitzer, Commissaire Général à l'Investissement lancent ce jour un appel à manifestation d'intérêts («AMI») destiné à identifier et soutenir des accélérateurs privés de startups. Pour favoriser l'essor de ces accélérateurs de startups sur le territoire français, le Fonds French Tech Accélération doté de 200 millions d'euros a été créé dans le cadre de l'action « French Tech » du Programme d'Investissements d'Avenir. Cette action est opérée pour l'Etat par la Caisse des Dépôts et Consignations et gérée par Bpifrance Investissement. Pour Emmanuel Macron : « les startups représentent déjà près de 50% des créations nettes d'emploi. Partout dans le monde, ce sont les startups qui portent la croissance. L'avenir économique de la France passe par le développement de la French Tech et notre aptitude à faire émerger de nouveaux champions mondiaux. Les accélérateurs French Tech permettront de gagner cette course de vitesse. » Le lancement de l'AMI s'inscrit dans le cadre de l'initiative French Tech destinée à valoriser les écosystèmes numériques français et leur attractivité en France et à l'international. Pour Axelle Lemaire : «La France accueille de très nombreuses startups à fort potentiel, mais qui se heurtent à la barrière de l'accès au financement pour croître et créer des emplois en France. La mise en place du fonds French Tech Accélération, dédié à l'accompagnement des start-ups vers leur croissance, répond à ce besoin en misant sur les accélérateurs portés par des entrepreneurs pour les entrepreneurs. L'investissement public crée l'effet de levier nécessaire à l'amplification de l'investissement privé. » Le Fonds French Tech Accélération investira dans des structures (sociétés privées ou fonds d'investissement) qui soutiennent les startups ayant dépassé la phase initiale d'amorçage en leur offrant des prestations (accès à des entrepreneurs expérimentés, à des formations, à un réseau de contacts d'affaires, à du conseil juridique, commercial et fiscal, etc.) et éventuellement des financements, notamment en fonds propres. Afin de faire émerger des projets ambitieux, les investissements réalisés par le Fonds French Tech Accélération pourront dépasser 10 millions d'euros. Ces investissements seront réalisés au fil de l'eau jusqu'à épuisement de la capacité du Fonds French Tech Accélération, sur une période prévisionnelle de cinq ans.

COMMERCES – QUARTIERS PRIORITAIRES

Carole Delga se félicite de l'avancée faite pour les commerces de proximité installés dans l'un des 1300 quartiers prioritaires, grâce à la refonte des Zones Franches urbaines (ZFU) en « Territoires entrepreneurs » Carole Delga, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale, se félicite de l'avancée faite pour les commerces de proximité installés dans l'un des 1300 quartiers prioritaires, grâce à la refonte des Zones Franches urbaines en (ZFU) en « Territoires entrepreneurs », votée dans le cadre du Projet de loi de finances rectificatif. En effet, les commerces, indispensables à la vitalité économique et sociale, bénéficieront d'une nouvelle exonération d'impôts locaux s'ils sont installés dans l'un des 1.300 quartiers prioritaires. Cette mesure s'inscrit dans la dynamique globale de soutien du gouvernement aux commerces de proximité, notamment dans les territoires relevant de la politique de la ville. Avec l'Epareca, établissement public national dédié à la revitalisation du commerce et de l'artisanat au cœur des quartiers en rénovation urbaine, c'est une synergie commune qui naît pour l'avenir des quartiers de la politique de la ville. Epareca lancera prochainement, en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, un état des lieux de l'artisanat et du commerce dans les quelques 200 quartiers du nouveau programme de renouvellement urbain, afin de cibler les projets de revitalisation commerciale en partenariat avec les collectivités locales. Par ailleurs, dans le cadre de la loi Artisanatcommerce-TPE (ACTPE) du 18 juin dernier, le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) prend une nouvelle dimension, avec deux appels à projets par an, dès 2015. La priorité sera donnée aux centres-bourgs et aux quartiers prioritaires, en accord avec les priorités gouvernementales. Le FISAC est un fonds primordial pour le maintien et développement de l'économie de proximité. C'est pourquoi un signe fort a été donné en le dotant de 17 millions d'euros dans le cadre du Projet de loi de Finances 2015. Enfin, des contrats de revitalisation commerciale ont été créés par la loi ACTPE. Véritable boîte à outils à la disposition des élus, ils se tournent vers les territoires marqués par une disparition progressive des activités commerciales ou par un développement de la mono-activité. Les principaux intérêts de ces contrats sont liés à deux innovations : la refonte du droit de préemption des communes sur les fonds de commerce qui pourront le déléguer à d'autres opérateurs publics, et l'allongement du délai dont dispose la commune pour trouver un repreneur, en cas de mise en locationgérance. Les contrats de revitalisation commerciale seront mis en place dans le cadre d'une expérimentation suite à la publication d'un décret dans les prochaines semaines. La politique de la ville, la revitalisation de nos quartiers et communes s'inscrivent dans la volonté du gouvernement de faire de nos entreprises de proximité de l'artisanat ou du commerce, un fort levier du lien social et du développement économique sur nos territoires.

INTERIEUR

Bernard Cazeneuve félicite les services de police judiciaire, de gendarmerie et de renseignement dont les investigations et l'excellente coordination ont permis l'interpellation ce matin à Montpellier de deux individus. Affiliés à un groupuscule d'extrême-droite, ils utilisaient les réseaux sociaux pour diffuser un discours et des menaces antisémites. L'espace numérique ne saurait être le refuge de la violence raciste et antisémite : tous ceux qui persisteront à proférer des messages de haine et d'incitation à la violence doivent savoir que la République les rattrapera, qu'ils seront inlassablement recherchés, arrêtés et punis. Aucune impunité ne s'attache à l'anonymat derrière lequel ils croient pouvoir se dissimuler pour exprimer une telle parole, qui constitue un délit et a vocation à être réprimée comme tel.

AGRICULTURE

Le 2ème groupe de travail agricole et agroalimentaire franco-brésilien s'est réuni le mardi 2 décembre 2014 à Brasilia, après une 1ère réunion de lancement qui avait eu lieu en mai dernier à Paris. Créé en décembre 2013, à l'occasion de la visite du Président de la République François Hollande au Brésil, ce groupe réunit des représentants du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (France) et du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Approvisionnements (Brésil). Le groupe de travail a adopté son programme pour 2015, constitué d'une série d'actions concrètes de coopération dans différents domaines : politiques d'appui à la commercialisation et information sur les marchés, lutte contre la mouche de carambole, contrôle sanitaire des fromages au lait cru, IGP et AOP, médicaments vétérinaires et antibio-résistance, évaluation et gestion des risques sanitaires et phytosanitaires, réglementation et contrôle des productions viti-vinicoles, formation des inspecteurs sanitaires, et méthodes officielles de diagnostic de laboratoire. Par ailleurs, des sujets sanitaires spécifiques, visant à faciliter le commerce entre la France et le Brésil dans les domaines de la génétique animale et végétale, des produits laitiers, des viandes ou encore de l'alimentation animale, ont fait l'objet d'échanges approfondis, chaque délégation

ayant manifesté la volonté de trouver des solutions à brève échéance. En particulier, la simplification des démarches d'agrément export pour les établissements de produits laitiers française (pré-listing) devrait pouvoir être annoncée prochainement par la partie brésilienne. Enfin, les représentants brésiliens et français ont pu échanger sur leurs expériences respectives en matière d'agro-écologie, de développement durable et d'actions autour de la question du changement climatique en agriculture, et prévoir des actions concrètes sur ces sujets, **notamment dans le cadre de la COP21**, et de la préparation du programme national brésilien d'agro-écologie 2016-2019. Le groupe a prévu de se réunir à nouveau à Paris fin 2015.

SANTE – ENCADREMENT DE LA FORMATION EN OSTEOPATHIE

Marisol Touraine a engagé en avril 2013, en concertation avec Geneviève Fioraso une réforme visant à renforcer l'encadrement de la formation en ostéopathie, pour harmoniser et améliorer la qualité des formations dispensées. Elaboré au terme d'une concertation également conduite par le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes avec l'ensemble des représentants des professionnels et des étudiants, le nouveau cadre réglementaire est désormais applicable, et contient notamment des critères d'agrément plus exigeants, avec lesquels tous les établissements devront se mettre en conformité pour la rentrée de septembre 2015. Marisol Touraine et Geneviève Fioraso ont souhaité établir un nouveau programme de formation qui entrera en vigueur à la rentrée 2015, en lien avec le référentiel national des activités et compétences. Une procédure de dispense de suivi et de validation de certains enseignements est également prévue, afin de prendre en compte le parcours antérieur des étudiants. Par ce nouveau dispositif, le Gouvernement réaffirme sa volonté de garantir la qualité des enseignements et des écoles d'ostéopathie sur l'ensemble du territoire afin de sécuriser la prise en charge des personnes recourant à l'ostéopathie.

EDUCATION

Mise en ligne des résultats des consultations nationales sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture et sur le projet de programme de l'école maternelle. Najat Vallaud-Belkacem a lancé le 22 septembre dernier une large consultation nationale sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture et sur le projet de programme de l'école maternelle. Les résultats de ces consultation sont consultables sur: http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015/events/socle-commun-de-connaissances
Le Conseil supérieur des programmes sera saisi d'ici la fin de l'année pour faire évoluer son projet de socle commun et son projet de programme de l'école maternelle sur la base des résultats de ces consultations. Le nouveau programme de l'école maternelle entrera en vigueur à la rentrée 2015. Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture entrera en vigueur à la rentrée 2016.

EDUCATION - SPORT

Le 3 mai 2014, en présence du président de la République, François Hollande, le ministère chargé de l'Education nationale avec le ministère chargé des Sports ont renouvelé leur convention de partenariat avec la Fédération Française de Football, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Six mois après, cette convention trouve sa traduction concrète avec le lancement de l'opération « Mon Euro 2016 ». Cette opération qui s'adresse à tous les établissements scolaires de France a été présentée aux recteurs à l'occasion d'une réunion présidée par la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'opération Mon Euro 2016 mobilise tous ces partenaires pour faire bénéficier des vertus éducatives du football le plus grand nombre d'enfants possible, du CE2 à la Terminale, avec l'UEFA EURO 2016 en perspective. Au-delà du développement de la pratique du football, cette opération permettra la construction de projets à dimension culturelle, notamment dans une dimension européenne. Mon Euro 2016, prévu pour durer et resserrer les liens entre école et football, bénéficie notamment du soutien, du ministère chargé de l'Agriculture et du Comité National Olympique et Sportif Français. L'Agence Française de l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE), l'UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre), la FFH (Fédération Française Handisport) et la FFSA (Fédération Française du Sport Adapté) seront également associées à cette opération. Cette action qui doit contribuer à faire de cette compétition un grand rassemblement populaire, comporte plusieurs volets. Elle prévoit ainsi la formation des enseignants volontaires, le prêt de matériel adéquat à la pratique du football en milieu scolaire, l'accompagnement des enseignants par des cadres techniques, le lancement d'un site internet moneuro2016.fr pour l'inscription des enseignants souhaitant participer au projet, la mise à disposition de ressources pédagogiques donnant des indications pour une approche transdisciplinaire du football et un concours autour du thème « à la découverte de l'Europe ». Pour l'année 2014/2015, les lauréats nationaux remporteront un moment privilégié avec l'Equipe de France Féminine A lors d'un stage de préparation à la Coupe Du Monde de Football 2015. L'évènement « 24 heures avec les Bleues » aura lieu en mai 2015 en France avant le départ de la sélection au Canada.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.